

Règlement du concours Belgique + Luxembourg
Gagnez 1 an d'Eco Pack (5 L) + dispenser
Du 07/07/2025 au 31/10/2025 (ou jusqu'à épuisement des stocks)

Le présent règlement (ci-après: le « Règlement ») fixe les modalités du concours « Gagnez 1 an d'Eco Pack (5 L) + dispenser » (ci-après: «le Concours»), organisé par Spadel SA (ci-après : «Spadel» ou «l'Organisateur»), inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0405.844.436 (RPR Bruxelles), dont le siège social et les bureaux sont établis en Belgique à 1200 Bruxelles, Avenue des Communautés 110.

Général

1. Ce Concours a pour but de promouvoir les Eco Packs 5L et 10L Spa Reine® et se déroule du 07/07/2025 au 31/10/2025 (ci-après dénommée « la Période du Concours »), ou jusqu'à épuisement du stock promotionnel de Spa Reine® Eco Pack 5L et 10L, en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Chaque Spa Reine® Eco Pack 5L et 10L promotionnel mentionnera le Concours en question sur son emballage. Il s'agit d'un Concours temporaire permettant de gagner 50 fois une année de livraison gratuite de Spa Reine® Eco Packs (5L). Dans le cadre de ce Concours, une année de livraison gratuite équivaut à 50 vouchers pour 1 Spa Reine® Eco Pack (5L) + 1 dispenser.
2. Ce Règlement et tout autre information relative au Concours sont disponibles sur www.spa-ecopack.com (cliquer sur "Belgique").
3. L'Organisateur se réserve le droit de modifier, à tout moment, le Concours et/ou d'interrompre le Concours de manière anticipée pour des raisons de force majeure, sans que le participant ne puisse faire valoir aucun droit à l'encontre de l'Organisateur.
4. Du fait de sa participation au Concours, le participant confirme que toutes les informations communiquées par ses soins sont correctes et déclare avoir lu et approuvé le présent Règlement.

Participation

5. La participation au Concours est exclusivement ouverte aux personnes domiciliées en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, et âgées de 18 ans accomplis, à l'exception des personnes mentionnées à l'article 6.
6. La participation est exclue pour (a) les collaborateurs de l'Organisateur ainsi que leurs partenaires cohabitants ou leur famille, (b) les collaborateurs d'une entité faisant partie du groupe de l'Organisateur ainsi que leurs partenaires cohabitants ou leur famille et (c) toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation du Concours.
7. La participation au Concours se déroule comme suit:
 - 1) Après avoir acheté un Spa Reine® Eco Pack 5L ou 10L pendant la Période du Concours, le participant peut remplir le formulaire en ligne sur www.spa-ecopack-contest.com (cliquer sur « Belgique »).
 - 2) Le participant répond aux questions du Concours et à la question subsidiaire.
 - 3) Le participant remplit les informations demandées.
 - 4) Le participant saisit le code unique imprimé sur le sac d'eau du Spa Reine® Eco Pack 5L ou 10L, conformément à la procédure indiquée sur le site web www.spa-ecopack-contest.com.
 - 5) Le participant prend une photo claire du code unique sur le sac d'eau et sauvegarde cette photo au moins jusqu'au 30/11/2025.

Ces conditions sont cumulatives.

8. La participation est exclusivement nominative, et le participant ne peut en aucun cas jouer en utilisant plusieurs pseudonymes, ni jouer pour le compte d'autres participants.

Gagnants

9. Les participants gagnants (ci-après dénommés « les gagnants ») seront déterminés au cours de la semaine du 3 novembre 2025 sur la base de la réponse correcte à la question du Concours et de la réponse la plus proche (à la hausse comme à la baisse) à la question subsidiaire.
10. Une fois les gagnants désignés, l'Organisateur les contactera via l'adresse e-mail fournie lors de leur participation au Concours. Lors de cette prise de contact, l'Organisateur pourra demander la photo du code saisi tel qu'il apparaît sur le sac d'eau du Spa Reine® Eco Pack 5L ou 10L. Si le gagnant n'est pas en mesure de fournir la photo demandée à ce moment-là, le prix ne sera pas attribué.
11. Les vouchers et le dispenser seront envoyés par la poste aux gagnants à l'adresse postale indiquée lors de leur participation au Concours. L'Organisateur n'est pas responsable des erreurs ou des informations incomplètes fournies par les participants concernant leur adresse e-mail ou leur adresse postale.

Prix

12. Chaque gagnant qui remplit les conditions du Concours recevra 1 dispenser + 50 vouchers, chaque voucher ayant une valeur de 1 Eco Pack (5L) gratuit. Les vouchers peuvent être échangés jusqu'au 25/10/2026 au plus tard dans différents supermarchés en Belgique et au Luxembourg. L'Organisateur communiquera la liste des supermarchés participants au gagnant via l'adresse e-mail fournie lors de la participation à l'action. Les prix ne sont pas échangeables contre de l'argent ou d'autres prix. Un prix est indivisible et doit être accepté tel qu'il est attribué.
13. Une même personne peut participer plusieurs fois au Concours, mais ne peut gagner qu'un seul prix par année civile à la suite d'un concours ou toute autre action organisée par l'Organisateur ou par une entité faisant partie du groupe de l'Organisateur. L'Organisateur n'octroie que maximum un prix par Gagnant (identifié par son nom, adresse postale, adresse e-mail ou numéro de téléphone) par Concours et par même année civile. Cela veut dire que Spadel ou une entité faisant partie de son groupe n'octroie pas de prix au participant gagnant, si ce dernier a déjà gagné un prix dans la même année civile (*i.e.* du 1^{er} janvier au 31 décembre) et décerné par une entité du groupe Spadel.
14. Le Gagnant ayant déjà reçu un prix à la suite d'un concours précédent au cours de la même année civile et ne recevant pas de prix pour le présent Concours, ne sera en aucun cas en droit de réclamer une indemnité de l'Organisateur du fait qu'il/elle ne reçoit pas de prix.
15. Les prix non distribués pour quelque raison que ce soit restent la propriété de l'Organisateur. En cas de refus du prix, celui-ci revient également à l'Organisateur.
16. L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer un prix alternatif d'une valeur au minimum équivalente si, pour une raison quelconque, le prix mentionné ci-dessus n'est pas (ou plus) disponible, auquel cas il ne peut être attribué.

17. L'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer le prix en cas d'infraction à une des dispositions du présent Règlement, sans que le participant ne puisse prétendre à une quelconque indemnité de la part de l'Organisateur.
18. L'Organisateur n'est pas responsable pour une perte ou un défaut, quelque soit sa nature, au prix. Les conditions générales du fournisseur sont applicables au prix.
19. Il n'y a aucune correspondance par rapport aux résultats du Concours.

Exclusions

20. L'Organisateur se réserve le droit de refuser, à tout moment, des participants et/ou de les disqualifier de plein droit et sans mise en demeure, en cas d'infraction à une des dispositions du présent Règlement, sans que le participant ne puisse prétendre à une quelconque indemnité de la part de l'Organisateur.
21. Les participations organisées et/ou collectives au Concours seront considérées comme un abus et entraîneront l'exclusion automatique des participants concernés.
22. L'Organisateur se réserve également le droit d'exclure un participant avec des données personnelles non valables ou falsifiées.
23. La participation à l'aide d'un programme ou moyen, autre que le programme sur le site internet, de même que l'adaptation/manipulation de ce dernier est interdite et entraînera une exclusion de même que, le cas échéant, des poursuites judiciaires pour infraction aux droits d'auteur de l'Organisateur.

Droits de propriété intellectuelle

24. Aucun élément du Concours ou relatif à celui-ci ne peut être reproduit ou publié sans l'autorisation écrite préalable de l'Organisateur.
25. Les participants acceptent, du fait de leur participation au Concours, que leur prénom soit publié sur le(s) site(s) web mentionné(s), sans que l'Organisateur ne leur soit redevable à ce titre de la moindre compensation. Le cas échéant et dans la mesure où cela s'avère nécessaire, le participant renonce à ses droits de propriété intellectuelle (entre autres, les droits d'auteur, les droits de portrait et autres) ou toute autre disposition légale à cet égard.
26. Si, à la demande de l'Organisateur, les Gagnants collaborent à d'autres formes de publicité, il sera tenu compte de leurs souhaits raisonnables. Le Gagnant n'a droit à aucune indemnité à cet égard (autre que le prix déjà reçu). Tout contenu (de publication) est et restera la propriété exclusive de l'Organisateur.

Traitement des données à caractère personnel

27. Toutes les données à caractère personnel que l'Organisateur collecte dans le cadre de ce Concours et après l'accord explicite du participant seront traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel (en ce compris le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, abrogeant la directive

95/46/CE). À moins que vous n'ayez donné votre consentement au traitement de vos données à caractère personnel à d'autres fins, (i) l'Organisateur les traite exclusivement dans le cadre de l'organisation du Concours et de l'attribution des Prix, (ii) l'Organisateur ne les partagera avec des tiers qu'aux fins de l'organisation du Concours et de l'attribution des Prix et (iii) vos données à caractère personnel ne seront plus conservées après la fin du Concours et l'attribution des Prix.

28. Un participant a le droit d'être informé de ses données à caractère personnel qui sont traitées par l'Organisateur et de demander la rectification ou la suppression de toute donnée incorrecte, non pertinente ou incomplète. Pour ce faire, le participant peut envoyer un e-mail à privacy@spadel.com.
29. La Politique de protection de la vie privée de l'Organisateur s'applique à toutes les données collectées et traitées dans le cadre de ce Concours. Vous trouvez la Politique de protection de la vie privée de l'Organisateur sur <https://spa.be/privacy>.

Exclusions de responsabilité

30. L'Organisateur et/ou son personnel auxiliaire ne peuvent être tenus responsables de perturbations et/ou d'erreurs de/dans ou relatifs à internet, à un ou plusieurs sites internet mentionnés dans le présent Règlement, au réseau câblé (ou tout autre réseau pertinent), au logiciel ou au matériel ainsi que de toute saisie et/ou traitement incorrect des données à caractère personnel. En outre, l'Organisateur décline, dans les limites du cadre légal, toute autre responsabilité dans son chef et/ou de son personnel auxiliaire dans le cadre du Concours. Les exclusions et restrictions de responsabilité dans le présent Règlement ne portent aucun préjudice à la responsabilité de l'Organisateur pour son dol ou celui de ses préposés ou mandataires ou la non-exécution d'un engagement qui constitue une des principales prestations de l'Organisateur dans le cadre de ce Concours.
31. L'Organisateur n'est pas responsable pour les coûts liés à la participation au Concours ou l'utilisation du prix. Le participant ne peut en aucun cas réclamer les coûts de sa participation ou de l'utilisation du prix à l'Organisateur.

Droit applicable

32. Le Règlement est régi par, interprété et appliqué conformément au droit belge ou au droit luxembourgeois en fonction du pays dans lequel le participant est domicilié.

Fait à Bruxelles, le 02/07/2025